



LE HAUT REPRÉSENTANT DE
L'UNION POUR LES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET LA
POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 9.2.2021
SWD(2021) 23 final

DOCUMENT DE TRAVAIL CONJOINT DES SERVICES

**Partenariat renouvelé avec le voisinage méridional Plan économique et d'investissement
en faveur du voisinage méridional**

accompagnant le document:

**COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL,
AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES
RÉGIONS**

Un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional

Un nouveau programme pour la Méditerranée

{JOIN(2021) 2 final}

Afin de soutenir la mise en œuvre des thématiques mises en avant dans *le nouveau programme pour la Méditerranée*, la Commission propose ce «Plan économique et d'investissement en faveur du voisinage méridional», comprenant une série d'investissements et de projets préliminaires phares qui pourraient être financés au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI)¹ et ne nécessiteront qu'une partie de la dotation prévue pour le voisinage méridional. L'objectif du plan est d'épauler les partenaires dans leurs efforts de relance, de contribuer à accroître la compétitivité et de soutenir une croissance durable et inclusive. Les projets phares contribueront à relever les défis et à saisir les opportunités aux niveaux national, local, multinational et régional. Les initiatives phares devraient être conçues dans le cadre de la programmation conjointe ou des initiatives de l'équipe d'Europe.

Le plan économique et d'investissement est indicatif et non exhaustif. Il peut évoluer en fonction des progrès réalisés en ce qui concerne les questions stratégiques et politiques ainsi que les relations entre les pays partenaires et est subordonné à l'entrée en vigueur des bases juridiques correspondantes au titre du prochain cadre financier pluriannuel et sans préjuger de l'issue du processus de programmation. À cette fin, l'UE sera prête à examiner la possibilité d'un renforcement de la coopération régionale, sous-régionale ou trilatérale et de nouvelles initiatives conjointes entre les pays partenaires dans tous les domaines, notamment à la lumière de la normalisation récente des relations entre Israël et plusieurs pays arabes.

Les contacts avec les pays partenaires et toutes les parties prenantes concernées, y compris la société civile, le secteur privé et les institutions financières, se poursuivront après l'adoption de la présente communication et orienteront les efforts de programmation aux niveaux bilatéral et régional. La programmation de la coopération de l'UE devrait s'inscrire dans le cadre des relations globales de l'UE avec les pays partenaires et sera conforme aux priorités de partenariat ultérieures.

Des évaluations en matière de diligence raisonnable, d'environnement et de rapport coûts/bénéfices seront réalisées pour veiller à ce que les projets proposés contribuent à la réalisation des objectifs fixés dans la communication conjointe. Le financement pourrait également être subordonné aux efforts de gouvernance, afin de garantir la durabilité des initiatives et l'accès de tous à celles-ci.

Les rubriques suivantes sont concernées:

- Développement humain, bonne gouvernance et état de droit
- Renforcer la résilience et la prospérité et tirer parti de la transition numérique
- Migration et mobilité
- Transition écologique: résilience face au changement climatique, énergie, environnement

Dans le domaine intitulé «**Développement humain, bonne gouvernance et état de droit**», la Commission prévoit les initiatives phares suivantes:

INITIATIVE PHARE N° 1 – Soutien aux secteurs sociaux, à l'éducation, aux compétentes et à la santé

¹ Sous réserve de l'adoption définitive du projet de règlement établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale.

La prestation de services sociaux inclusifs, efficaces et efficaces, notamment dans les domaines de l'éducation, des compétences et de la santé, contribue au développement socio-économique. À cet égard, l'UE soutiendra également ses partenaires au moyen de financements mixtes (subventions à l'investissement) pour réduire la charge pesant sur les pays, ainsi que de garanties afin d'atténuer le risque pour les investisseurs privés.

- **Multinational** — La Commission étudie les possibilités de mettre en place un mécanisme européen de partage des vaccins, en accordant une attention particulière aux pays du voisinage.
- **Multinational** – L'UE continuera d'investir dans la **rénovation des écoles primaires, des collèges et des lycées** ainsi que dans la modernisation des établissements et systèmes de santé et continuera d'apporter un soutien technique et financier à ces secteurs.
- **Multinational** — L'UE accordera une attention particulière à **l'enseignement et à la formation professionnels**, en tant qu'outils de soutien à la jeunesse, ainsi qu'aux **besoins de perfectionnement et de reconversion professionnels de la population active** dans le contexte des transitions écologique et numérique, en prévision des nouveaux besoins en matière de compétences.
- **Maroc** – L'UE soutiendra la **réforme de l'enseignement supérieur** afin de moderniser ce secteur et de le rendre plus adapté au marché du travail.

INITIATIVE PHARE N° 2 — Droits de l'homme, état de droit et administrations modernes, efficaces et comptables de leurs actes et une gouvernance renforcée

Une administration civile et judiciaire opérationnelle, équitable, transparente et comptable de ses actes contribue à renforcer la durabilité, à réduire les inégalités et à améliorer le bien-être de l'ensemble des citoyens.

- **Multinational** — L'UE continuera d'investir dans des systèmes de justice et des ministères publics efficaces, indépendants et comptables de leurs actes, conformément aux normes internationales et européennes.
- **Multinational** — L'UE soutiendra les organisations de la société civile et leur participation inclusive au processus de réforme. Il sera notamment question d'actions visant à développer les capacités des organisations de la société civile, à renforcer les compétences de la société civile en matière de leadership et à renforcer la collaboration avec la société civile afin, entre autres, de lutter contre la désinformation et de soutenir la transition écologique et numérique.
- **Régional** – L'UE soutiendra l'élaboration et la mise en œuvre d'**initiatives en matière de réforme de l'administration publique** visant à renforcer la prévisibilité, la transparence et la responsabilisation du cadre juridique et des institutions. Elle soutiendra également le renforcement des capacités régionales en matière de **gouvernance économique** et continuera de renforcer les **capacités statistiques** des partenaires à produire des statistiques fiables et comparables et donc de soutenir les stratégies de développement économique.
- **Liban** – L'UE soutiendra, dans le contexte du «cadre de réforme, de relance et de reconstruction», une plateforme innovante permettant à la société civile de façonner et de **suivre la mise en œuvre des réformes clés**, afin d'améliorer la prestation de services et de renforcer la responsabilisation politique et la transparence.

Dans le domaine intitulé «**Renforcer la résilience et la prospérité et tirer parti de la transition numérique**», la Commission prévoit les initiatives phares suivantes:

INITIATIVE PHARE N° 3 – Des économies résilientes

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité d'aider les partenaires à renforcer leur capacité à résister aux chocs économiques et à se redresser rapidement.

- **Maroc** – L'UE se tient prête à contribuer au plan de relance économique du Maroc en cofinçant des investissements financés dans le cadre du **Fonds pour les investissements stratégiques** mis en place par S.M. le roi Mohamed VI. Le Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+) sera mobilisé, de même que des ressources provenant d'autres institutions financières européennes, afin de contribuer aux opérations financées au titre du Fonds pour les investissements stratégiques.

INITIATIVE PHARE N° 4 – Des économies durables

La transition écologique offre aux économies verte, circulaire et bleue des possibilités de soutenir une production et une consommation durables.

- **Algérie** – L'UE soutiendra l'Algérie dans ses efforts visant à développer davantage une économie verte et circulaire, qui optimise, préserve et protège l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles, y compris dans les **secteurs de l'agriculture et de la pêche**, ainsi que la gestion durable des stocks halieutiques qui s'amenuisent. Conformément à la déclaration MedFish4Ever et à l'accord sur la Commission générale des pêches pour la Méditerranée, l'objectif sera i) de favoriser le développement territorial des régions côtières algériennes tout en ii) promouvant la gestion durable de l'espace maritime méditerranéen; iii) tenant compte des considérations liées à l'environnement et à la durabilité dans l'exploitation des ressources marines et iv) offrant aux communautés côtières d'autres perspectives d'emploi dont elles peuvent tirer un avantage économique.
- **Maroc** — Conformément au «Partenariat vert UE-Maroc», l'UE accompagnera et accélérera la transition vers une **économie circulaire, à faibles émissions, inclusive et résiliente**, y compris par des mesures visant à renforcer l'économie circulaire, à stimuler la transition énergétique, à soutenir les investissements durables (notamment pour l'adaptation) et à améliorer la gestion et le traitement des déchets et de l'eau/des eaux usées.

INITIATIVE PHARE N° 5 – Des économies connectées

Le développement du commerce, des transports et du secteur privé est un vecteur essentiel de diversification économique, qui contribue à l'intégration économique et à la connectivité.

- **Régional** – L'UE fournira une assistance technique et soutiendra l'accès au financement des principaux **groupements d'entreprises et chaînes de valeur** durables dans les secteurs présentant un potentiel en matière d'intégration économique et d'exportation, afin de les aider à s'intégrer dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Le soutien de l'UE visera à renforcer les capacités institutionnelles et la

formation technique des organismes publics et des organisations du secteur privé pour que la création d'emplois soit prise en compte lorsqu'ils investissent dans des secteurs et projets spécifiques. Afin de renforcer l'interconnectivité, l'UE soutiendra également la modernisation des **infrastructures utiles aux échanges et à la connectivité** (y compris les points de passage frontaliers, tels que le pont roi Hussein en Jordanie, en parfaite coordination avec toutes les parties prenantes) et des **plateformes logistiques** sur les axes stratégiques pour les échanges commerciaux et les axes stratégiques de transport durables et sûrs qui permettraient une intégration avec d'autres régions, y compris le Moyen-Orient et l'Afrique subsaharienne.

- **Régional** – Des initiatives de financement des micro, petites et moyennes entreprises (PME) feront partie d'un plan de soutien intégré visant à renforcer les établissements financiers bancaires et non bancaires afin d'accroître **l'inclusion financière, y compris dans le secteur de l'économie sociale**. L'UE pourrait également émettre des garanties budgétaires pour soutenir les investissements en fonds propres/prêts subordonnés des institutions financières internationales dans les établissements financiers qui s'engagent à accorder des prêts aux PME. En outre, des formes de financement nouvelles et innovantes, telles que les investissements solidaires et les solutions en monnaie locale, seront examinées afin de mieux cibler les actions à vocation environnementale et sociale.
- **Palestine²** – À l'appui des futurs progrès éventuels liés au PPPO, l'UE examinera les financements destinés à promouvoir la **création d'emplois et la croissance générée par le secteur privé**; il s'agira de fournir des financements par l'emprunt et sur fonds propres ainsi que des garanties de prêts aux institutions financières locales pour soutenir les PME et les secteurs comptant peu de services bancaires, d'accorder des prêts aux femmes, aux jeunes et aux jeunes entreprises, notamment sous la forme d'un microfinancement, et de fournir des incitations sous forme de subventions aux entreprises situées dans les parcs industriels de Jéricho et de Gaza.
- **Tunisie** — L'UE s'efforcera de conclure un **accord global sur le transport aérien** avec la Tunisie. Cet accord facilitera les liaisons aériennes entre l'Europe et la Tunisie et pourrait contribuer à la relance du secteur touristique tunisien.
- **Égypte** – L'UE soutiendra le développement d'**infrastructures de transport public durables**. Elle soutiendra des réformes globales visant à fournir aux citoyens des moyens de transport sûrs, à réduire les embouteillages, à promouvoir la transition des véhicules particuliers vers des moyens de transport plus durables, à améliorer l'efficacité des transports et à rendre le secteur plus respectueux de l'environnement.

INITIATIVE PHARE N° 6 – Des économies inclusives

La promotion des systèmes de protection sociale, des infrastructures sociales, du dialogue social, de conditions de travail décentes (notamment la protection de la santé et de la sécurité au travail), des droits des travailleurs et de l'économie sociale est un pilier essentiel d'une

² Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre sur cette question.

économie au service des personnes.

- **Maroc et Tunisie** – L’UE renforcera son soutien au déploiement d’un **système de protection sociale** moderne et juste en vue d’améliorer la résilience des personnes les plus vulnérables.
- **Jordanie et Liban** – L’UE lancera son programme d’aide sous forme de subventions afin de concevoir des **systèmes d’assistance sociale** durables et complets et de répondre aux besoins des ménages vulnérables. Ce programme comprendra un volet spécifique de «réaction aux chocs» pour faire face aux conséquences de la crise financière actuelle.
- **Régional** — L’UE renforcera son soutien à un dialogue inclusif et structuré en vue d’établir des synergies à moyen et à long terme entre les partenaires sociaux (organisations d’employeurs et de travailleurs) et d’autres acteurs de la société civile du sud de la Méditerranée sur les principaux thèmes du développement durable, ainsi que de s’attaquer aux questions d’employabilité et de transition du travail informel vers le travail formel au moyen d’outils du dialogue social.

INITIATIVE PHARE N° 7 – Transformation numérique, recherche et innovation

La transition numérique pourrait générer d’importants avantages pour le voisinage méridional, en contribuant à attirer des investissements, à créer des emplois, à accroître la productivité tant pour le secteur public que pour le secteur privé, et à garantir une meilleure inclusion.

- **Maroc** – Dans le cadre du partenariat numérique UE-Maroc, l’UE aidera le Maroc à devenir **membre associé** du programme de recherche **Horizon Europe**. Parallèlement au financement par l’UE des infrastructures numériques et au renforcement de leur fiabilité, de leurs capacités et de leur sécurité, l’UE soutiendra l’écosystème numérique/d’innovation.
- **Tunisie** — Sur la base de la stratégie 2025 pour la transformation numérique, l’UE renforcera la numérisation de l’économie afin d’améliorer la productivité, de stimuler la création d’emplois, d’améliorer la gouvernance en ligne et d’investir dans l’éducation et les infrastructures numériques multisectorielles, entre autres.
- **Israël** – L’UE intensifiera sa coopération actuelle avec Israël dans les domaines **du numérique, de la recherche et de l’innovation** et recensera les possibilités de renforcer la coopération dans des domaines connexes d’intérêt mutuel.
- **Régional** – L’UE contribuera à renforcer l’ensemble des **acteurs interconnectés qui contribuent à stimuler l’innovation** aux niveaux local, national et régional (écosystèmes numériques et écosystèmes d’innovation), notamment en fournissant des conseils techniques sur la réglementation et les conditions-cadres en vue du développement de l’innovation et des compétences des acteurs au sein de l’écosystème, ainsi qu’en facilitant les liens d’une rive à l’autre de la Méditerranée et entre les pays du voisinage méridional. Elle soutiendra également les efforts de numérisation en promouvant le déploiement des infrastructures et compétences internet et mobiles pertinentes et l’amélioration de la prestation de services dans les secteurs publics prioritaires.

Dans le domaine intitulé «**Migration et mobilité**», la Commission prévoit l'initiative phare suivante:

INITIATIVE PHARE N° 8 – Migration

L'offre de meilleures perspectives socio-économiques aux migrants et aux communautés d'accueil constitue un objectif important de l'aide de l'UE, le but étant de réduire les incitations à la migration irrégulière. Les actions soutiendront tous les piliers du nouveau pacte sur la migration et l'asile.

Le financement complétera l'aide bilatérale et régionale en matière de migration.

- **Multinational** — Des actions menées au titre d'une initiative multinationale seront conçues pour compléter les efforts spécifiques entrepris dans le cadre de l'assistance bilatérale et régionale pour soutenir les pays partenaires. L'objectif est de fournir une source flexible de financement qui puisse répondre à l'évolution des besoins et des itinéraires et contribuer à une approche fondée sur les incitations. Le plan soutiendra des actions spécifiques conçues sur mesure pour chaque partenaire du voisinage méridional. Ce programme soutiendra tous les piliers du nouveau pacte sur la migration et l'asile et visera à mettre en place des partenariats sur mesure et mutuellement bénéfiques ainsi qu'une coopération accrue avec les acteurs régionaux et internationaux. Une attention sera accordée à la protection des personnes dans le besoin et au soutien en faveur des pays d'accueil; au renforcement des capacités des partenaires en matière de gestion des migrations, notamment en mettant en place ou en renforçant les systèmes d'asile, la gestion des frontières, les opérations de recherche et de sauvetage, l'enregistrement et l'identification des migrants, les régimes d'asile, ainsi qu'aux mesures visant à encourager les retours volontaires et la réintégration; et à la promotion de voies légales, y compris des partenariats destinés à attirer les talents, en coopération avec les États membres.

Dans le domaine intitulé «**Transition écologique: résilience face au changement climatique, énergie et environnement**», la Commission propose les initiatives phares suivantes:

INITIATIVE PHARE N° 9 – Croissance verte et action pour le climat

Les actions s'aligneront sur les contributions déterminées au niveau national (CDN) des partenaires au titre de l'accord de Paris et soutiendront la dimension extérieure du pacte vert pour l'Europe.

- **Régional** – Afin de faire face à l'ampleur des investissements requis et d'aider les autorités publiques, tant le gouvernement que les autorités locales, à mobiliser les capitaux nécessaires auprès d'investisseurs privés aux niveaux national et international, l'UE étudiera les moyens de déployer des **instruments de financement innovants, y compris des obligations vertes**, conformément à la taxinomie de l'UE, lorsqu'il y a lieu. L'UE pourrait soutenir le cadre réglementaire au niveau national et le développement du marché des capitaux afin de créer des conditions propices aux émissions d'obligations vertes.

INITIATIVE PHARE N° 10 – Transition énergétique et sécurité énergétique

La transition des combustibles fossiles vers une énergie propre et le renforcement de la sécurité énergétique seront essentiels pour que la région honore les engagements qu'elle a pris dans le cadre de l'accord de Paris.

- **Égypte** – L'UE soutiendra la transition de l'Égypte vers une **économie verte**. Il s'agit notamment de soutenir l'accès universel à des services énergétiques abordables, fiables et modernes, d'augmenter sensiblement la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial, d'améliorer radicalement l'efficacité énergétique, de renforcer la coopération internationale pour faciliter l'accès à la recherche et aux technologies en matière d'énergie propre, notamment les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, ainsi que de promouvoir les investissements dans ce secteur.
- **Maroc** – L'UE élargira son soutien aux efforts déployés par le Maroc pour atteindre ses objectifs ambitieux en matière **d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique**, en prenant également en compte l'utilisation de l'eau et l'utilisation efficace des ressources. L'UE continuera de soutenir les infrastructures d'énergies renouvelables, notamment par l'intermédiaire du FEDD+, et de renforcer sa coopération technique et financière en vue d'accélérer la production d'hydrogène vert.
- **Jordanie** – L'UE soutiendra la mise en œuvre de la stratégie 2020-2030 pour le secteur de l'énergie, qui met l'accent sur l'optimisation des sources locales et l'utilisation accrue du gaz naturel et des sources d'énergie renouvelables. Les principales priorités du secteur de l'énergie s'inscrivent dans le cadre du **lien entre l'énergie, l'eau et l'alimentation**; cela concerne notamment les projets d'accumulation par pompage, l'optimisation de l'utilisation d'énergie verte et l'efficacité énergétique pour le pompage de l'eau et le traitement des eaux usées, ainsi que le dessalement (c'est-à-dire dans le cadre du projet de canal national), et la poursuite de l'utilisation des énergies renouvelables dans le secteur agricole.
- **Algérie** – Le secteur des hydrocarbures est l'épine dorsale de l'économie algérienne et le principal contributeur au PIB et au budget de l'État; la **transition énergétique** constitue une priorité essentielle. L'UE soutiendra les efforts déployés par l'Algérie pour libérer son potentiel considérable, mais largement inexploité, en matière d'énergies renouvelables (énergies solaire et éolienne) ainsi que pour optimiser l'efficacité énergétique. La diversification du bouquet énergétique permettra au pays de renforcer sa position sur des marchés internationaux de l'énergie en évolution, caractérisés par une demande moins axée sur les énergies fossiles et davantage orientée vers l'énergie verte, tout en lui permettant de gérer sa consommation intérieure d'énergie de manière durable.

INITIATIVE PHARE N° 11 – Utilisation efficace des ressources, y compris en matière de gestion de l'eau et des déchets, et biodiversité

Le soutien à la gestion des ressources dans le secteur de l'eau est essentiel à la poursuite d'un développement socio-économique durable et inclusif dans les zones rurales et urbaines, afin d'aider les communautés locales à atténuer les problèmes liés au changement climatique et

relever les défis liés à la raréfaction des ressources.

- **Liban** – L’UE mettra sur pied une initiative «EU4Water», qui réunira un soutien en faveur de **services liés à l’eau** fiables en ce qui concerne les réformes sectorielles, les infrastructures, les capacités et la responsabilité à l’égard des citoyens des établissements régionaux d’exploitation des eaux, la gestion et la conservation de l’eau ainsi que la mesure de la consommation d’eau.
- **Tunisie** — L’UE soutiendra le déploiement de la *stratégie 2050 pour l’eau* afin de garantir la disponibilité des ressources en eau et leur accessibilité d’une manière durable, inclusive et équitable, en respectant les exigences de conservation et de protection des ressources naturelles, d’équité entre les régions, de durabilité du développement et de viabilité des activités économiques.
- **Égypte** – L’UE soutiendra le développement du secteur de l’eau, priorité absolue de l’Égypte pour la mise en œuvre de sa stratégie de développement durable à l’horizon 2030; elle facilitera la fourniture de conseils stratégiques de haut niveau au sujet des réformes à mener dans ce secteur, soutenant ainsi les investissements publics et privés clés au niveau national. Le soutien sera axé sur la mise en œuvre du **plan national pour les ressources en eau** et, en particulier, sur des domaines tels qu’une utilisation plus rationnelle de l’eau, une amélioration de la gestion et du traitement des déchets, en particulier la modernisation du système national d’irrigation, la remise en état des canaux et une meilleure gestion de l’eau.
- **Jordanie** – L’UE lancera une initiative coordonnée sur la **gestion des déchets solides** à l’appui des stratégies jordaniennes intégrées de gestion des déchets, comprenant des investissements dans les infrastructures à Al Ghabawi, Ramtha et Sahel Horan.
- **Israël/Palestine** – L’UE investira des fonds dans la construction du **gazoduc au titre du projet «Du gaz pour Gaza»**. Elle coordonnera également le projet d’**usine centrale de dessalement de Gaza et les travaux qui y sont associés**, et investira dans ce programme. Pris dans leur ensemble, ces investissements peuvent conduire à un changement radical dans l’accès, à un prix abordable, à une eau et à une électricité propres, contribuant au développement, aux besoins humanitaires et à la stabilité.

INITIATIVE PHARE N° 12 — Systèmes alimentaires durables, agriculture et développement rural

La transition vers des systèmes alimentaires durables contribue au développement rural, de sorte que le fait de combiner une productivité accrue, une meilleure utilisation des ressources et la protection de l’environnement contribuerait à relever les défis posés par la démographie, le changement climatique et la disponibilité des ressources.

- **Maroc** – L’UE contribuera à l’initiative «Génération Green» du Maroc, une politique sociale et économique dédiée aux zones rurales. Elle soutiendra les efforts visant à stimuler la **productivité et la compétitivité du secteur agricole**.
- **Multinational** – L’UE contribuera au **développement d’une agriculture** et d’une aquaculture **durables** qui soient résilientes face au changement climatique, en favorisant une gestion moderne de l’irrigation et en encourageant le recours aux énergies renouvelables et aux techniques de conservation des sols. Étant donné que la

sécurité alimentaire est un élément essentiel de la viabilité du système alimentaire, il convient de renforcer la collaboration en matière de prévention des maladies animales et des organismes nuisibles aux végétaux.